

Adhérer et/ou faire un don

Pourquoi adhérer et/ou faire un don ?

L'essentiel des ressources financières de l'Association locale Sambre Avesnois provient des **adhésions et des dons** des consommateurs. C'est grâce à la fidélité de nos adhérents que nos bénévoles peuvent poursuivre et développer leurs actions : **informer, défendre et représenter les consommateurs**.

En étant adhérent, vous bénéficiez également d'un **accompagnement personnalisé** pour la résolution de vos litiges.

Remarque : l'**adhésion** est indépendante de l'**abonnement** au journal national Que choisir.

En cas de **litige**, même si cet abonnement vous donne droit à des conseils juridiques de base, il est néanmoins nécessaire d'adhérer à notre Association locale pour que nous puissions procéder à l'examen approfondi de votre dossier, et/ou intervenir auprès de la partie adverse.

En effet, la Loi N°90-1259 du 31 12 1990 (article 63) contraint l'association à accompagner uniquement ses **adhérents** dans le traitement de leur litige.

Quel est le montant de l'adhésion ou du renouvellement d'adhésion ?

L'adhésion est **annuelle**. Le montant de l'adhésion ou de son renouvellement a été fixé à **25€** par l'Assemblée Générale du 11 03 24.

Par ailleurs, pour vous remercier de votre fidélité, nous vous proposons, **lors du renouvellement de votre adhésion**, une offre vous permettant de bénéficier de l'accès au site Que choisir.org pour **9,90€ au lieu de 49€**.

L'adhésion + l'abonnement à Que choisir.org s'élèvent donc au total à **34,90€** (25€ + 9,90€).

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette offre :

- Nous avoir communiqué une adresse mail valide
- Ne pas déjà être abonné à « Que Choisir.org »
- **Renouveler votre adhésion via le mail de relance** qui vous est envoyé 1 ou 2 mois avant la date anniversaire de votre adhésion, avec paiement en ligne par carte bancaire.

Comment adhérer ?

Vous avez 3 possibilités :

- **Adhérer en ligne** en cliquant sur le lien « ADHERER » en haut à droite de la page d'accueil de notre site internet. Comme tout paiement en ligne vous devrez valider « un panier » puis saisir vos coordonnées personnelles, valider ou non votre consentement pour l'envoi de mails d'information par votre association (*invitation à des réunions de sensibilisation, infos de l'association...*) et enfin régler votre adhésion via l'utilitaire LYRA (*entreprise française de prestations de paiement sécurisé pour le commerce en ligne et en magasin*).
- **Télécharger le formulaire d'adhésion** et le retourner par voie postale, complété, signé, et accompagné du chèque de règlement à l'ordre de UFC QUE CHOISIR BP 40037 59601 MAUBEUGE ou déposer le tout au siège de l'association : Maison des associations 13 Rue du Progrès 59601 MAUBEUGE.
- **Nous rencontrer lors d'une de nos permanences** où vous pourrez régler par chèque ou en espèces.

Quelle que soit la formule employée, la carte d'adhérent vous sera adressée par mail si vous nous avez précisé votre adresse mail, ou par courrier dans le cas contraire.

Comment renouveler votre adhésion ?

Quelques semaines avant l'échéance de votre adhésion, vous recevrez un courrier ou un mail (*si vous avez communiqué votre adresse mail lors de votre adhésion*) vous invitant à renouveler votre adhésion :

- **Par mail** : cliquer directement sur le lien repris sur le mail de relance et suivre les instructions.
- **Par voie postale** : nous adresser le talon de renouvellement d'adhésion complété et accompagné du chèque de règlement.
- **Dépôt** : déposer le tout au siège de l'association lors d'une de nos permanences.

Quelle que soit la formule employée, la carte d'adhérent vous sera adressée par mail si vous nous avez précisé votre adresse mail, ou par courrier dans le cas contraire ou sur simple demande.

Si vous optez pour la formule « adhésion + accès au site Que choisir.org » vous recevrez également un mail vous communiquant le code d'accès au site.

Comment faire un don ?

Vous avez la possibilité de faire un don :

- **à tout moment** en cliquant sur « FAIRE UN DON » en haut à droite de la page d'accueil de notre site internet
- **lors de votre adhésion ou lors du renouvellement de votre adhésion** que ce soit avec un paiement en ligne via notre site internet ou via le formulaire d'adhésion ou le talon de renouvellement d'adhésion.

Quelle que soit la formule employée, un **reçu fiscal, pour les dons > 10€**, vous sera adressé par mail si vous nous avez précisé votre adresse mail, ou par courrier dans le cas contraire.

Il vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 66% du montant de votre don.

La force d'une association tient à ses adhérents.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous comptons sur votre soutien, adhésion et/ou don, pour continuer à mener à bien nos missions.